

leurs intentions. Nous nous félicitons de l'amorce constructive de cette négociation capitale. Nous reconnaissons qu'il est probable qu'elle sera longue et difficile et qu'il serait peu réaliste de s'attendre à des solutions rapides et complètes aux nombreux problèmes qui se posent encore. Nous demandons instamment aux deux parties de poursuivre leurs efforts de négociation avec toute la détermination, l'habileté et la patience qu'exige un sujet aussi important. C'est ce qu'elles ont promis de faire. De son côté, le Canada s'engage à appuyer, à faciliter et à tout faire pour renforcer ces négociations bilatérales cruciales, tant à la Conférence sur le désarmement que dans toutes les autres tribunes internationales concernées.

C'est une réalité de notre temps que, par leurs décisions distinctes et communes, les États-Unis et l'URSS déterminent les principaux aspects de tout cadre international visant à préserver la sécurité mondiale; mais il va sans dire que l'établissement d'une base stable pour une paix et une sécurité internationales durables ne doit pas et ne peut pas être le monopole exclusif des deux superpuissances. Leurs négociations présentent un intérêt vital pour tous les peuples; comme l'a récemment affirmé le Premier ministre du Canada, la paix et la sécurité sont l'affaire de tous. Il appartient à tout gouvernement responsable d'apporter sa propre contribution à l'effort international collectif par sa politique nationale et par une participation constructive aux travaux des instances internationales qui s'occupent de ces questions — telles que la Conférence sur le désarmement — pour venir à bout des problèmes complexes et apparemment insolubles que pose la création des conditions d'une paix et d'une sécurité internationales durables et stables. Le gouvernement canadien réaffirme sa détermination d'agir dans ce sens.

On connaît bien, dans cette assemblée, le sérieux de l'engagement du Canada à la poursuite de mesures réalisables de limitation des armements et de désarmement. L'approche depuis longtemps adoptée par le Canada en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement, que d'aucuns taxent d'idéaliste, n'est pas visionnaire, elle est au contraire orientée vers des objectifs pratiques et accessibles. À notre avis, la limitation des armements ne se sépare pas de la préoccupation légitime de tous les États pour leur sécurité nationale, elle lui est intimement liée.

J'ai déjà dit que le gouvernement canadien avait, de manière générale, bien accueilli les négociations qui ont eu lieu jusqu'ici entre les États-Unis et l'URSS. Cette évolution devrait nous être une source d'encouragement, mais elle devrait aussi nous inciter à intensifier nos efforts et non à les relâcher. Elle devrait nous permettre d'espérer davantage que, dans ce forum où notre première obligation est de rechercher un terrain d'entente et d'élargir les zones d'accord, nous pourrions éviter les polémiques politiques et les échanges d'injures et de récriminations qui sont déplacés dans toute instance de négociation sérieuse.

Comme ce fut le cas au cours des dernières années, la négociation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques est un point prioritaire de notre ordre du jour. Des progrès modestes, mais discernables, ont été faits sur ce point pendant la session de 1985. Nous restons cependant déçus, malgré les vaillants efforts de M. Turbanski, ambassadeur de la Pologne et Président du Comité spécial sur les armes chimiques. L'emploi récent d'armes chimiques devrait ajouter à notre sentiment collectif qu'il est urgent de parvenir le plus tôt possible à la conclusion d'une telle interdiction. Nous notons avec une attention particulière que le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev, dans leur déclaration commune, ont affirmé leur intention d'« accélérer leurs efforts en vue de conclure une convention internationale efficace et vérifiable » ainsi que d'« engager un dialogue ayant pour but de prévenir la prolifération des armes chimiques ». À ce que nous comprenons, l'initiative des deux hommes d'État ne vise nullement à détourner de l'effort déployé — et il s'agit là d'une nécessité prioritaire — pour conclure un traité d'interdiction complète des armes chimiques, il en est de même de la déclaration contenue dans les propositions les plus récentes du secrétaire général Gorbatchev touchant la possibilité d'adopter « certaines mesures intérimaires », qui pourraient inclure la convention, prise sur une base multilatérale, de ne pas transférer d'armes chimiques. Comme d'autres l'ont fait valoir et d'ailleurs ma délégation l'a souligné dans le passé, une convention bilatérale efficace, qui ne serait pas une convention complète à l'un et l'autre égards, qui ne s'étendrait pas à tous les principaux aspects faisant l'objet de négociations et ne comporterait pas de clauses solides pour assurer la non-prolifération, n'aurait qu'une utilité limitée.

Malgré les progrès considérables qui ont été réalisés, il reste à résoudre plusieurs problèmes difficiles avant de pouvoir conclure un traité d'interdiction des armes chimiques. La question de la vérification exigera un effort particulièrement sérieux et impartial, si l'on veut parvenir à un accord. On sait qu'en avril 1984, le Vice-président des États-Unis d'Amérique a présenté ici le texte d'un projet de traité. Dans cette proposition, la plus complète dont nous ayons été saisis jusqu'à présent, était exposé en détail le type de régime de vérification que préfère le gouvernement américain et qu'il considérerait comme adéquat. Le Canada s'est déclaré prêt en principe à accepter et à appliquer les clauses de vérification avancées dans ce texte. Les propositions des États-Unis ont été vivement critiquées mais, à ce jour, aucune délégation n'a formulé de solution de rechange sous la forme de propositions de fond concrètes, où seraient clairement définis les points d'accord et de désaccord, qui pourraient servir de base à une négociation sérieuse en vue d'arriver à des dispositions de vérification acceptables pour tous.

Le gouvernement canadien a noté avec satisfaction que le porte-parole des États-Unis à la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies avait réaffirmé le 31 octobre 1985 qu'« aucun déséquilibre dans les obligations d'inspection n'était souhaité, voulu ou inscrit dans l'une quelconque des dispositions du projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques présenté par le gouvernement ». Le Canada a aussi pris note, avec une attention et un intérêt tout particuliers, de l'affirmation récente du secrétaire général Gorbatchev selon laquelle, pour ce qui était de la déclaration des emplacements des entreprises de fabrication d'armes chimiques et de la cessation de leur production, de l'élimination des installations de production et de l'élimination des stocks d'armes chimiques « tout cela se ferait sous un contrôle strict, y compris des vérifications internationales sur place ». Ces propos nous semblent encourageants et nous espérons qu'à la présente session de la Conférence, la délégation soviétique sera en mesure d'en développer le sens avec précision. Négocier sérieusement des procédures de vérification efficaces, fonctionnelles et politiquement acceptables, qui seraient incorporées dans un traité sur l'interdiction des armes chimiques, sera un travail long et ardu, mais la tâche ne peut être remise à plus tard...